



**Rai de Souleou**  
RÉSIDENCE AUTONOMIE  
VILLE DU PRADET

**Résidence Autonomie « Rai de Souléou »**

N°83, Esplanade du 3<sup>ème</sup> Zouave  
83220 LE PRADET

Téléphone : 04 94 21 39 85

Télécopie : 04 94 21 56 43

Mail : [raidesouleou@le-pradet.fr](mailto:raidesouleou@le-pradet.fr)



Madame, Monsieur,

**Vous avez choisi de visiter notre établissement** et de déposer éventuellement un dossier de demande d'admission. Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Pradet, gestionnaire de la structure, et l'ensemble du personnel vous **remercient de l'intérêt** porté à la Résidence Autonomie « Rai de Souléou ». **Nous souhaitons vous faire découvrir qui nous sommes.**

Construite en 1977 à l'initiative de la Commune, la Résidence, anciennement dénommée « Foyer Logement », a ouvert ses portes le 2 octobre 1978. Elle propose aux personnes âgées de plus de 60 ans, **48 studios** indépendants et confortables et un **ensemble de services**.

Elle se situe au cœur du village avec ses nombreux commerces, et jouxte le parc municipal et la Mairie. Par ailleurs, des lignes régulières d'autobus desservent les principales communes environnantes.

La Résidence Autonomie « Rai de Souléou » **est un établissement social et médico-social et relève de la loi du 2 janvier 2002** et de l'article L.312-1(6°) du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Cela nous confère des obligations notamment dans le cadre du **respect des droits des usagers**, et divers outils sont à notre disposition pour les respecter et que vous découvrirez lors de votre admission : le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement, la charte de la personne accueillie, le Conseil de Vie Sociale, le **projet d'établissement** qui vous expliquera ce que nous faisons, souhaiterions faire et la façon dont nous souhaiterions progresser dans notre accompagnement. Dans le cadre de ce projet, la Résidence ouvre ses activités et sa restauration aux séniors pradétans. Elle accueille également quelques résidents issus du milieu du handicap.

La Résidence Autonomie est habilitée à l'Aide Sociale à l'hébergement. Ainsi les personnes disposant de petits revenus (dont les minima sociaux) pourront solliciter l'attribution de l'Aide Sociale à l'hébergement délivrée par le Conseil Départemental du domicile de secours (dernière adresse fiscale). Pour tout renseignement complémentaire il convient de s'adresser au Centre Communal d'Action Sociale de son lieu de résidence principale.

La Résidence Autonomie, n'est pas médicalisée et reste ouverte aux personnes âgées de plus de 60 ans, retraitées, valides et autonomes, seules ou en couple, aptes à vivre en collectivité. La Résidence offre **un cadre de vie sécurisé, confortable et convivial**. Les services collectifs proposés doivent faciliter la vie des résidents et prévenir de tout isolement.

Quatorze agents vous **accompagnent** avec **bienveillance** et restent attentifs à **vos choix et à vos besoins**.

**Des prestations minimales, individuelles ou collectives**, qui concourent à la prévention de la perte d'autonomie sont proposées : des prestations d'administration générale (gestion administrative du séjour), la mise à disposition des résidents de **logements privatifs** (30m<sup>2</sup>/36 m<sup>2</sup>) avec les connectiques nécessaires pour recevoir la télévision et installer le téléphone, la mise à disposition et **entretien de locaux collectifs**, l'accès à une **offre d'actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie et d'animations** au sein de l'établissement ou à l'extérieur de celui-ci, à un service de **restauration, midi et soir, 7 jours sur 7** avec des plats cuisinés sur place par nos chefs dans une salle de restaurant conviviale et chaleureuse (deux menus au choix sont proposés chaque midi), aux moyens de communication, à un **dispositif de sécurité** apportant au résident 24h/24h une assistance par tous moyens et lui permettant de se signaler, une offre de prestations d'animation de la vie sociale. **Notre structure est ouverte 365 jours par an.**

***Le dossier qui vous est remis ce jour est destiné à enregistrer votre inscription sur notre liste d'attente. Son dépôt ne vaut en aucun cas admission.*** Il est composé des pièces suivantes :

- Une présentation succincte de l'établissement
- Une liste de pièces à fournir
- Une fiche de renseignements à compléter
- L'imprimé de grille A.G.G.I.R jointe, à faire remplir par le médecin traitant
- Un plan de studio
- Un tarif des prestations de l'année en cours
- Un planning des activités et de restauration type
- Une foire aux questions

Nous vous invitons à **prendre rendez-vous** auprès de la Direction **pour déposer votre dossier**. Une visite de l'établissement vous sera proposée à cette occasion.

**Nous vous rappelons que l'enregistrement de votre demande ne sera effectif qu'après le retour du dossier complet et sa validation par la commission d'admission du CCAS. Vous recevrez un courrier vous notifiant votre inscription en liste d'attente.**

**Important :** n'oubliez pas de signaler par la suite au secrétariat de l'établissement tout changement de situation.

Le Personnel administratif de l'établissement reste à votre disposition pour vous aider dans l'élaboration de ce dossier.

En espérant avoir le plaisir de vous accueillir prochainement au sein de notre résidence autonomie.



**Centre Communal d'Action Sociale**

**Résidence Autonomie « Rai de Souléou »**

N°83, Esplanade du 3<sup>ème</sup> Zouave

83220 LE PRADET

Téléphone : 04 94 21 39 85

Télécopie : 04 94 21 56 43

Mail : [raidesouleou@le-pradet.fr](mailto:raidesouleou@le-pradet.fr)

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER D'INSCRIPTION  
D'ENTRÉE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE RAÏ DE SOULÉOU**

- ☒ La fiche de renseignement à compléter et à signer
- ☒ Lettre manuscrite de demande d'entrée rédigée et signée par le futur résident
- ☒ Une photo d'identité récente
- ☒ Une photocopie de la carte d'identité
- ☒ Une photocopie du livret de famille complet
- ☒ Avis d'imposition ou non-imposition pour l'année en cours
- ☒ **L'imprimé de grille A.G.G.I.R jointe**, à faire remplir par le médecin traitant
- ☒ **Un Certificat Médical sous pli confidentiel établi par le médecin traitant** précisant la validité, l'autonomie, l'aptitude à vivre en collectivité, que vous ne souffrez d'aucune maladie contagieuse ou mentale, que vous n'avez besoin d'aucun régime alimentaire strict

**Le cas échéant :**

- ☒ Copie du jugement de mise sous protection juridique de la personne et le nom du tuteur
- ☒ Notification Conseil Départemental d'ouverture de droits à l'APA ou à la prise en charge au titre de l'Aide Sociale des frais de séjour
- ☒ Notification de droits CAF



**Rai de Souleou**  
RÉSIDENCE AUTONOMIE  
VILLE DU PRADET

**Centre Communal d'Action Sociale**  
**Résidence Autonomie « Rai de Souléou »**  
N°83, Esplanade du 3<sup>ème</sup> Zouave  
83220 LE PRADET  
Téléphone : 04 94 21 39 85  
Télécopie : 04 94 21 56 43  
Mail : [raidesouleou@le-pradet.fr](mailto:raidesouleou@le-pradet.fr)

**Cadre réservé à La Résidence Autonomie**

**Dossier remis le :**

.....

**À**.....

.....

**Mise à jour :**

.....

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**  
**RELATIVE À UNE DEMANDE D'INSCRIPTION**

**ÉTAT CIVIL DE LA PERSONNE CONCERNÉE**

**Nom :** ..... **Nom de jeune fille :** .....

**Prénoms :** .....

**Date et lieu de naissance :** .....

**Numéro de Sécurité Sociale :** .....

**Adresse :**

N° Voie, rue, boulevard, Bât.....

.....

Code Postal ..... Commune/Ville .....

**Téléphone Fixe :** ..... **Portable**.....

**Adresse mail :** .....

**Situation de famille :**

Célibataire  Pacsé(e)  Marié(e)  Veuf (ve)  Séparé(e)  Divorcé(e)

Depuis le : .....

Nombre d'enfant(s) : .....

**Mesure de protection juridique**                      **oui**                       **Non**                       **En cours**

**Si oui, laquelle :** Tutelle  Curatelle  Sauvegarde de justice  Mandat de protection future

**ÉTAT CIVIL DU REPRÉSENTANT LÉGAL (en cas de mesure de protection juridique)**

**Nom :** ..... **Nom de jeune fille :** .....

**Prénoms :** .....

**Date et lieu de naissance :** .....

**Adresse :**

N° Voie, rue, boulevard, Bât.....

Code Postal ..... Commune/Ville .....

**Téléphone Fixe :** ..... **Portable**.....

**Adresse mail :** .....

**PERSONNE DE CONFIANCE**

*Il s'agit d'une personne majeure désignée par le futur résident pour l'aider dans la compréhension et la prise de décisions sur les choix médicaux qui le concerne.*

Une personne de confiance a-t-elle été désignée par la personne concernée : oui  non

Si oui :

**Nom :** ..... **Nom de jeune fille :** .....

**Prénoms :** .....

**Date et lieu de naissance :** .....

**Adresse :**

N° Voie, rue, boulevard, Bât.....

Code Postal ..... Commune/Ville .....

**Téléphone Fixe :** ..... **Portable**.....

**Adresse mail :** .....

**DEMANDE**

Situation de la personne concernée à la date de la demande :

Domicile  Hébergé(e)  Résidence autonomie  EHPAD  Hôpital  SSIAD/SAD   
Accueil de jour  Autre (préciser).....

**Contexte de la demande d'admission à la Résidence Autonomie :**

.....  
.....  
.....  
.....

Date d'entrée souhaitée : Immédiat  Dans les 6 mois   
Échéance plus lointaine

La personne concernée est-elle informée de la demande ? : Oui  Non   
La personne concernée est-elle consentante à la demande ? : Oui  Non

**COORDONNÉES DES PERSONNES À CONTACTER AU SUJET DE CETTE DEMANDE**

La personne concernée elle-même oui  non

**Autres personnes à contacter :**

**Nom :** ..... **Nom de jeune fille :** .....

**Prénoms :** .....

**Adresse :**

N° Voie, rue, boulevard, Bât.....

Code Postal ..... Commune/Ville .....

Téléphone Fixe : ..... Portable.....

Adresse mail : .....

**Lien de parenté ou de relation avec la personne :** .....

**Nom :** ..... **Nom de jeune fille :** .....

**Prénoms :** .....

**Adresse :**

N° Voie, rue, boulevard, Bât.....

Code Postal ..... Commune/Ville .....

Téléphone Fixe : ..... Portable.....

Adresse mail : .....

**Lien de parenté ou de relation avec la personne :** .....

**Nom :** ..... **Nom de jeune fille :** .....

**Prénoms :** .....

**Adresse :**

N° Voie, rue, boulevard, Bât.....

Code Postal ..... Commune/Ville .....

Téléphone Fixe : ..... Portable.....

Adresse mail : .....

**Lien de parenté ou de relation avec la personne :** .....

Nom : .....Nom de jeune fille : .....

Prénoms : .....

**Adresse :**

N° Voie, rue, boulevard, Bât.....

Code Postal ..... Commune/Ville .....

Téléphone Fixe : .....Portable.....

Adresse mail : .....

**Lien de parenté ou de relation avec la personne :**

**ASPECTS FINANCIERS**

**Montant mensuel des revenus :**

Comment la personne concernée pense-t-elle financer ses frais de séjour ?

Seule  Avec l'aide d'un ou plusieurs tiers   
Aide Sociale à l'hébergement : Oui  Non  Demande en cours envisagée   
Allocation Logement (ALS) : Oui  Non  Demande en cours envisagée

***Si vous avez obtenu un accord ou si vous percevez une de ces aides veuillez joindre votre notification***

**Frais de séjour Aide Sociale :**  OUI  NON  
Si oui organisme payeur : .....  
N°dossier.....

**Allocation Logement :**  OUI  NON  
Si oui organisme payeur : .....  
N°allocataire.....

**APA**  OUI  NON  
Si oui organisme payeur : .....  
N°dossier.....

La demande ne sera prise en compte que si les renseignements et les pièces justificatives demandées sont fournis dans leur intégralité.

**Date :**

**Signature du Résident :**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le CCAS de la Ville du Pradet destiné à La Résidence Autonomie. Ce traitement de données permet au CCAS de respecter la confidentialité des informations recueillies au dossier du résident en mode partagé informatique avec ses collaborateurs à La Direction de l'EHPA. Les données enregistrées sont conservées durant le séjour du résident dans l'établissement. Elles sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : Trésor Public, Notaires, et services sociaux du département et intervenants médicaux en cas d'urgence.

Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et le cas échéant de rectification ou d'effacement des données vous concernant ou de limitation de leur traitement. Pour davantage d'informations sur vos droits et les moyens de les exercer, vous pouvez consulter la rubrique « Données Personnelles » sur le site internet de la ville.



**Rai de Souleou**  
RÉSIDENCE AUTONOMIE  
VILLE DU PRADET

***Dossier médical***  
***A remettre à votre médecin traitant .***  
***Valable 3 mois***

*Pages 9/10/11.*





**DOCUMENT À FAIRE REMPLIR UNIQUEMENT PAR LE MÉDECIN TRAITANT**

Nom du Médecin : .....

Date de la visite : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

**ÉVALUATION GIRAGE**

**EN VUE DE L'ADMISSION À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « RAÏ DE SOULEOU » - LE PRADET**

**IDENTIFICATION**

1. Nom : .....

2. Prénom : .....

3. Sexe :        /\_/\_/                    (Homme = 1    Femme = 2)

4. Date de naissance : .....

**ÉTAT SOCIO-PSYCHOLOGIQUE**

5. CONTEXTE SOCIAL                                                /\_/\_/

*Totalement seule = 1      Seule mais entouré(e) = 2      En couple = 3      Accueillie = 4*

6. ATTITUDE PSYCHOLOGIQUE                                                /\_/\_/

*Coopérant = 1                    Opposant = 2                    Démissionnaire = 3*

**LES PATHOLOGIES**

**7. PATHOLOGIES NECESSITANT UNE SURVEILLANCE ET UN TRAITEMENT**

Code	Evolutivité
1.....	/_/_/    /_/_/_/_/_/_/
2.....	/_/_/    /_/_/_/_/_/_/
3.....	/_/_/    /_/_/_/_/_/_/
4.....	/_/_/    /_/_/_/_/_/_/
5.....	/_/_/    /_/_/_/_/_/_/

## LES DÉFICIENCES

<u>Du psychisme</u>	Intellectuel /__/	Troubles du sommeil /__/
<u>Du langage et de la parole</u>	OUI /__/	NON /__/
<u>Sensorielles</u>	Auditives /__/	Visuelles /__/
<u>De la fonction cardio-respiratoire</u>	/__/	
<u>De la mastication et de la déglutition</u>	/__/	
<u>De l'appareil locomoteur</u>	Membre supérieur /__/	Membre inférieur /__/
<u>Liées à un orifice anormal ou artificiel</u>	/__/	
<u>Sévère incontinence urinaire</u>	/__/	
<u>Sévère incontinence fécale</u>	/__/ <u>Autres (préciser)</u> .....	

## L'AUTONOMIE : AGGIR

(Autonomie Gérontologie \* Groupes Iso - Ressources)

Fait seul(e) totalement, correctement = A /\_\_/    Fait partiellement = B /\_\_/    Ne fait pas = C /\_\_/

## VARIABLES DISCRIMINANTES

### 9. COHERENCE

Converser et/ou se comporter de façon logique et sensée /\_\_/

### 10. ORIENTATION

Se repérer dans le temps, les moments de la journée et dans les lieux /\_\_/

### 11. TOILETTE (haut, bas du corps)

Assurer son hygiène corporelle /\_\_ \_\_/  
(AA=A, CC=C, Autres=B)

### 12. HABILLAGE (haut, moyen, bas)

S'habiller, se déshabiller, se présenter /\_\_ \_\_ \_\_/  
(AAA=A, CCC=C, Autres=B)

### 13. ALIMENTATION

Se servir et manger les aliments préparés /\_\_ \_\_/  
(AA=A, CC=C, AC=C, CA=C, CB=C)

### 14. ÉLIMINATION URINAIRE ET FÉCALE

Assurer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale /\_\_ \_\_/  
(AA=A, CC=C, AC=C, CA=C, CB=C)

### 15. TRANSFERT

Se lever, se coucher, s'asseoir /\_\_/

### 16. DÉPLACEMENT À L'INTERIEUR

Avec ou sans canne, déambulateur, fauteuil roulant /\_\_/

### 17. DÉPLACEMENTS À L'EXTERIEUR

A partir de la porte d'entrée sans moyen de transport /\_\_/

## 18. COMMUNICATION À DISTANCE

Utiliser les éléments : téléphone, alarme, sonnette, dans le but d'alerter /\_\_/

### VARIABLES ILLUSTRATIVES

19. **GESTION** (son budget, se servir de l'argent, faire des démarches) /\_\_/

20. **CUISINE** (Préparer les repas) /\_\_/

21. **MÉNAGE** (Effectuer l'ensemble des travaux ménagers) /\_\_/

22. **TRANSPORT** (Prendre et/ou commander un moyen de transport) /\_\_/

23. **ACHATS** (Faire des acquisitions directes ou par correspondance) /\_\_/

24. **SUIVI DU TRAITEMENT** (Se conformer à l'ordonnance de son médecin) /\_\_/

25. **ACTIVITÉS DE TEMPS LIBRE** (activités sportives, culturelles, sociales) /\_\_/

Fait à : .....

Le ...../...../.....

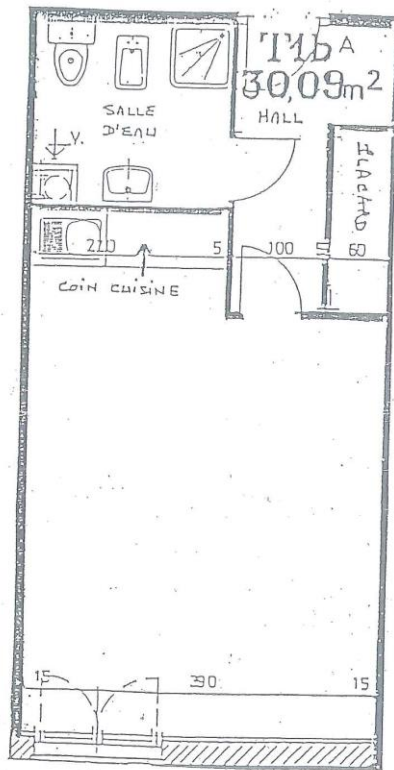
**Signature et tampon du médecin obligatoire**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le CCAS de la Ville du Pradet destiné à La Résidence Autonomie. Ce traitement de données permet au CCAS de respecter la confidentialité des informations recueillies au dossier du résident en mode partagé informatique avec ses collaborateurs à La Direction de l'EHPA. Les données enregistrées sont conservées durant le séjour du résident dans l'établissement. Elles sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : Trésor Public, Notaires, et services sociaux du département et intervenants médicaux en cas d'urgence.

Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et le cas échéant de rectification ou d'effacement des données vous concernant ou de limitation de leur traitement. Pour davantage d'informations sur vos droits et les moyens de les exercer, vous pouvez consulter la rubrique « Données Personnelles » sur le site internet de la ville.



PLAN TYPE D'UN STUDIO



HALL	:	3,91 M2
CHAMBRE SEJOUR	:	18,05 M2
KITCHENETTE	:	2,55 M2
BAINS-WC	:	4,35 M2
RANGEMENT	:	1,23 M2
		<hr/>
		30,09 M2



**TARIFICATION ETABLISSEMENT**

**PRIX DE JOURNÉE RÉSIDENT 2021**

**Arrêté Départemental n° AR 2021 - 383 - en date du 12/02/2021**

**Applicable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021**

	<b>STUDIO 30m2</b>	<b>STUDIO 36m2</b>	<b>REPAS MIDI</b>	<b>REPAS SOIR</b>	<b>FORFAIT COUPLE</b>
TARIF JOURNALIER	29,71 €	33,68 €	11,30 €	5,78 €	3,05 €
TARIF MENSUEL (30 jours)	891,30 €	1 010,40 €	339,00 €	173,40 €	91,50 €
TARIF MENSUEL (31 jours)	921,01 €	1 044,08 €	350,30 €	179,18 €	94,55 €
CAUTION (délibération Conseil d'Administration du 03/04/2019)	886,00 €	1 005,00 €			
<b>TOTAL HÉBERGEMENT ET RESTAURATION PERSONNE SEULE</b>					
STUDIO 30 m2 (30 jours)	1 403,70 €				
STUDIO 30 m2 (31 jours)	1 450,49 €				
STUDIO 36 m2 (30 jours)	1 522,80 €				
STUDIO 30 m2 (31 jours)	1 573,56 €				
<b>TOTAL HÉBERGEMENT ET RESTAURATION COUPLE</b>					
STUDIO 30 m2 (30 jours)	2 007,60 €				
STUDIO 30 m2 (31 jours)	2 074,52 €				
STUDIO 36 m2 (30 jours)	2 126,70 €				
STUDIO 30 m2 (31 jours)	2 197,59 €				
<b>DÉDUCTIONS JOURNALIÈRES POUR ABSENCE</b>					
En cas d'absence de plus de 72 heures pour convenances personnelles	Minoration du tarif restauration d'un montant forfaitaire de 5€ au-delà de 72 h				
En cas d'absence de plus de 72 heures pour hospitalisation	Suspension du tarif restauration au-delà de 72h				

Résidence Autonomie Rai de Souleou - N°83 Esplanade du 3<sup>ème</sup> Zouave-83220 LE PRADET

Tél : 04 94 21 39 85 – Fax 04 94 21 56 43- N° SIRET 268 300 738 00039 – APE 8730 A

# Charte des droits et des libertés de la personne âgée accueillie

## **Article 1<sup>er</sup>**

### **Principe de non-discrimination**

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique des ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

## **Article 2**

### **Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté**

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

## **Article 3**

### **Droit à l'information**

La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandé ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers oeuvrant dans le même domaine.

La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

## **Article 4**

### **Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne**

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

1° La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge.

2° Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

3° Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.

Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement.



## FOIRE AUX QUESTIONS CONCERNANT LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « RAÏ DE SOULÉOU »

### *J'habite une autre région puis-je déposer un dossier ?*

---

Oui. Vous pouvez adresser votre dossier par courrier. Toutefois, la direction devra vous recevoir nécessairement avant la notification définitive d'admission afin de s'assurer d'une part de votre consentement à entrer en établissement et d'autre part que l'accompagnement proposé est adapté à votre situation.

### *J'ai moins de 60 ans. La résidence peut-elle m'accueillir ?*

---

Une dérogation d'âge peut être délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou le Département.

### *L'établissement est-il sécurisé ?*

---

L'établissement met en œuvre tous les moyens dont il dispose pour garantir un accompagnement sécurisé des résidents dans la limite de l'exercice de leur liberté. Le personnel assure notamment une permanence 24 heures sur 24 : gardien de nuit, appel malade.

Les locaux sont équipés de dispositifs de sécurité appropriés (détecteurs incendie, SSI, visiophone, caméra sécurité extérieure). Tout le matériel est régulièrement contrôlé par des organismes habilités.

Pour gérer les risques climatiques, en particulier la canicule, l'établissement dispose de pièces climatisées (séjour, hall).

Par ailleurs, la résidence met en œuvre des vigilances sanitaires visant notamment à prévenir les toxi-affections alimentaires, les risques de légionellose.

### *Puis-je conserver des biens de valeur ?*

---

Si vous le souhaitez, les biens de valeurs peuvent être déposés auprès du percepteur contre réception d'un reçu et après inventaire. Pour les biens non déposés, l'établissement ne saurait être tenu responsable en cas de perte, vol ou de dégradation de vos valeurs personnelles.

### Est-ce que je dois prendre une assurance ?

La police d'assurance de l'établissement couvre tous les risques pouvant intervenir en son sein.

**Ne sont pas couverts : les objets de valeurs** détenus par le résident, **les accidents** que pourrait causer le résident à l'extérieur de l'établissement. De fait, il est demandé d'**avoir une assurance « Responsabilité Civile » individuelle** dont l'attestation sera fournie annuellement à l'établissement.

### Quelles sont les règles auxquelles je devrais me soumettre ?

La vie en collectivité et le respect des droits et des libertés respectifs impliquent une attitude qui rend la vie commune agréable : délicatesse, politesse, courtoisie, convivialité voire solidarité.

Il est exigé une hygiène corporelle satisfaisante pour le résident et son entourage. Le règlement de fonctionnement vous sera remis lors de votre admission afin de vous aider à préserver les libertés et la quiétude de chacun.

Par mesure d'hygiène et de sécurité, il n'est pas permis, conformément aux textes en vigueur, de fumer dans l'établissement sauf dans les locaux privés, (la nourriture servie aux repas doit être consommée exclusivement sur place), d'entreposer et de consommer de façon excessive des boissons alcoolisées.

### Puis-je disposer de mon temps ?

Vous êtes libres de vos allées et venues. Toutefois et par mesure de sécurité, les absences devront être signalées au secrétariat. Le portail d'entrée principal est fermé à 20 heures. **Les visites, sont autorisées de 8h00 à 20 h00** soit dans les locaux communs soit dans votre appartement. Les visites sont possibles en dehors de ces horaires à la condition de prévenir l'établissement.

### Puis-je amener mes meubles ?

Le logement n'est pas meublé. Il vous appartient de l'aménager avec des meubles en bon état et d'une manière compatible avec votre état de santé, la superficie affectée, la sécurité.

### Les repas sont-ils obligatoires ?

Afin de favoriser, maintenir le lien social et de s'assurer d'une alimentation saine et équilibrée retardant l'apparition de certains troubles les déjeuners et dîners sont obligatoires.

Pour respecter votre rythme, les petits déjeuners sont confectionnés par vous et pris dans votre studio avec les ingrédients fournis par l'établissement.

Les repas sont servis en salle de restaurant ou dans votre appartement ponctuellement si votre état de santé l'exige et après avis du personnel soignant aux horaires suivants :

**Déjeuner : 12h00 - Dîner : 18h45**

Deux menus sont proposés chaque midi. Une commission des menus à laquelle vous êtes conviés. L'établissement n'étant pas médicalisé, les régimes alimentaires ne sont pas pris en compte.

### Puis-je recevoir des invités ?

La résidence n'a pas de chambre d'hôte. Vos visiteurs peuvent prendre leur repas avec vous en salle de restauration mais ne peuvent pas être hébergés. Vous pouvez les recevoir dans la journée dans votre studio.



### ***Puis je garder mon médecin ?***

---

L'établissement n'étant pas médicalisé, vous conservez le libre choix de votre médecin traitant et de tous les intervenants médicaux et paramédicaux. Vous êtes placés sous leur responsabilité médicale pleine et entière.

Toutefois en leur absence et si votre état de santé le nécessite, il est fait appel à un service de soins d'urgence.

### ***La participation aux animations est –elle obligatoire ?***

---

Vous êtes libre d'organiser votre journée. Nous vous invitons à conserver une activité à la mesure de vos possibilités. Des activités et animations collectives sont proposées. Vous êtes invités à y participer. Elles sont en général gratuites.

### ***L'établissement entretient-il le linge ?***

---

L'établissement ne fournit pas le linge de maison. Les draps et le linge domestique de toilette sont entretenus par un prestataire extérieur. Le coût est compris dans le prix de journée.

### ***Les transports sont-ils assurés ?***

---

Les déplacements à l'extérieur de l'établissement et notamment les consultations chez les médecins, spécialistes, établissements de santé sont à votre charge. L'établissement propose un service de transport payant limité à un périmètre géographique et sous certaines conditions.

Un parking situé dans l'enceinte de l'établissement est à votre disposition si vous avez un véhicule.

### ***Puis-je amener un animal ?***

---

Certains petits animaux domestiques sont autorisés sous certaines conditions d'hygiène et de prise en charge dans le respect de la vie en collectivité.

### ***La pratique religieuse est-elle autorisée ?***

---

Ce droit doit s'exercer dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.